

solent observés et à ce que les conseils en soient dûment respectés, conserver en bon état l'édifice des droits de l'Eglise, trancher les questions multiples et importantes qui s'élèvent au sujet de la société domestique, de l'éducation de la jeunesse, du droit et de la propriété, ramener à l'ordre chrétien les éléments troublés de la société civile, en un mot purifier la terre en préparant des citoyens pour le ciel : ces fonctions, disons-Nous, et d'autres semblables de la charge apostolique, Nous semblaient trop grandes pour que Nous puissions, eu égard à ce que sont Nos forces, les remplir dignement. Ajoutez, comme Nous Nous en sommes expliqué dernièrement dans Notre Encyclique, qu'il s'agissait de remplacer un Pontife dont l'ardeur pour étendre le domaine de la religion et entretenir de toutes manières les manifestations de la piété, dont la sagesse pour combattre les erreurs de notre temps et restaurer, dans l'ordre public comme dans l'ordre privé, l'intégrité de la doctrine et de la vie chrétiennes, dont la sollicitude pour améliorer la condition des humbles et des pauvres, et remédier convenablement aux maux de la société civile, ont éclaté d'une manière si brillante qu'elles lui ont concilié, non seulement l'admiration, mais l'immortelle sympathie du genre humain. Qui ne reculerait, devant l'excellence et la grandeur d'un tel homme, à la pensée de recueillir, en quelque sorte, un si lourd héritage ? Et Nous, du moins, en songeant au peu que Nous valions, Nous éprouvions au plus haut point cette crainte.

Mais puisqu'il a plu à Dieu, dans ses secrets desseins,